Ensemble, portés
par le vent!
Aspiravi

Avant-projet éolien Aspiravi

Réunion d'information Préalable

Le 28 septembre 2023

AFP PRO

WWW.AFP-PRO.BE

WHO'S WHO ?

Accueil - introduction et procédure officielle

Pascal François, Modérateur - AFP Pro

Président de séance

Jean-Luc Mosseray, Bourgmestre – Commune d'Assesse

Porteurs de projet

Valéry Demarbaix, Business Development Manager – Aspiravi

Xavier Houdry, Business Development Manager – Aspiravi

Bureau d'Étude d'Incidences sur l'Environnement (EIE)

Gaëlle Herremans– CSD Ingénieurs

Timing

19h – 19h30 : Présentation de l’avant-projet & principes de l’étude d’incidences sur l’environnement (EIE)

19h30 – 20h30 : Questions / réponses

Introduction

OBJET DE LA RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE

Permettre au demandeur de **présenter son projet** au public.

Permettre au public de :

s'informer

d'émettre ses **observations** et **suggestions**

de présenter des **alternatives techniques** pouvant être raisonnablement envisagées par le demandeur

mettre en évidence des **points particuliers à aborder** lors de la réalisation de l'étude d'incidences

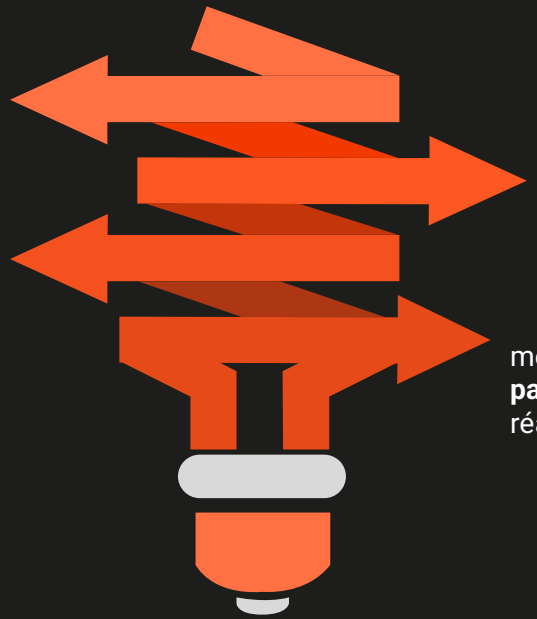

Introduction & procédure officielle

ÉTAPE DE LA PROCÉDURE DE PERMIS

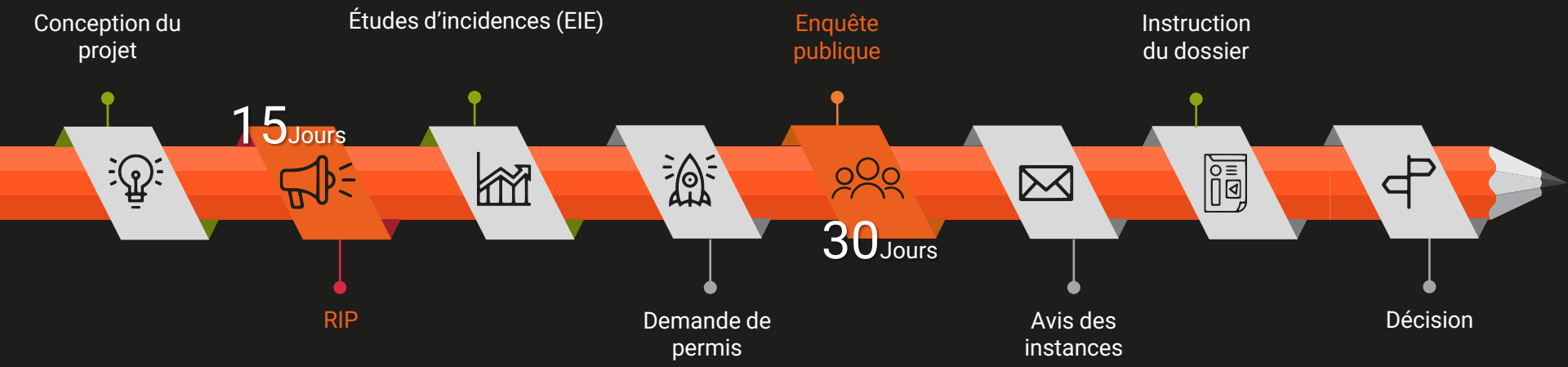

En pratique

Dans un délai de 15 jours à dater de la réunion d'information, toute personne peut émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit, en y indiquant ses nom et adresse :

+ Au **Collège communal d'Assesse**

+ Avec **copie de ce courrier au demandeur** :
à l'attention de Monsieur Valéry Demarbaix, Aspiravi,
lequel les communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences.

Courriers et courriels au Collège communal d'Assesse :

Esplanade des Citoyens, 4
5330 ASSESSE
(en indiquant vos noms et adresses)
Courriel :
contact@assesse.be

Copie au porteur de projet

Aspiravi :
à l'attention de Monsieur Valéry Demarbaix–
Vaarnewijkstraat, 17
8530 HARELBEKE
Courriel à l'adresse : valery.demarbaix@aspiravi.be

Le groupe Aspiravi

Ancrage belge dans le paysage énergétique

Xavier Houdry – Valéry Demarbaix
(Business Development Managers)

Dates et chiffres clés

Depuis 2002

405 éoliennes

1.661 MW de puissance

1,5 million ménages

2 million tonnes d'émissions de CO_2/an évitées

13.000 citoyens-coopérants

Énergie éolien: objectifs belges

Wallonie

	Wallonie : 2019	Wallonie : 2022	Offshore	
objectif **2030**	**4.600** GWh	**6.200** GWh	**4.000** MW	**Objectif** **2024**

Belgique | Étranger | Offshore

Flandre

En exploitation

- 203 éoliennes
- 569 MW
- 433.600 ménages
- 705.200 tonnes d'émissions de CO_2 évitées

En construction

- 7 éoliennes

En procédure

- 126 éoliennes

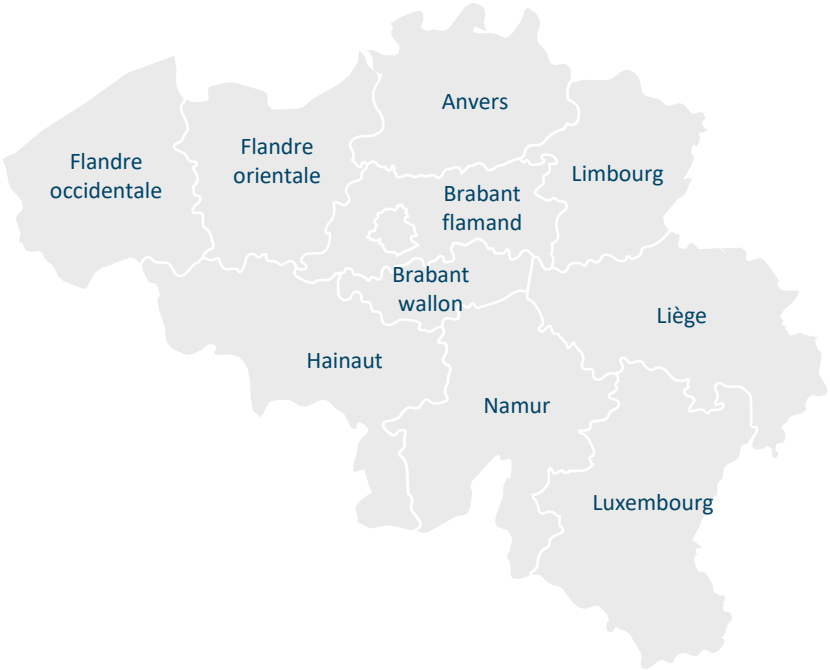

Wallonie

En exploitation

- 15 éoliennes
- 31 MW
- 17 000 ménages
- 27 200 tonnes d'émissions de CO_2 évitées

En construction

- 9 éoliennes

En procédure

- 117 éoliennes

Carte

En construction en 2023

16 éoliennes

± 58 MW
de puissance

Belgique | Étranger | Offshore

Wallonie

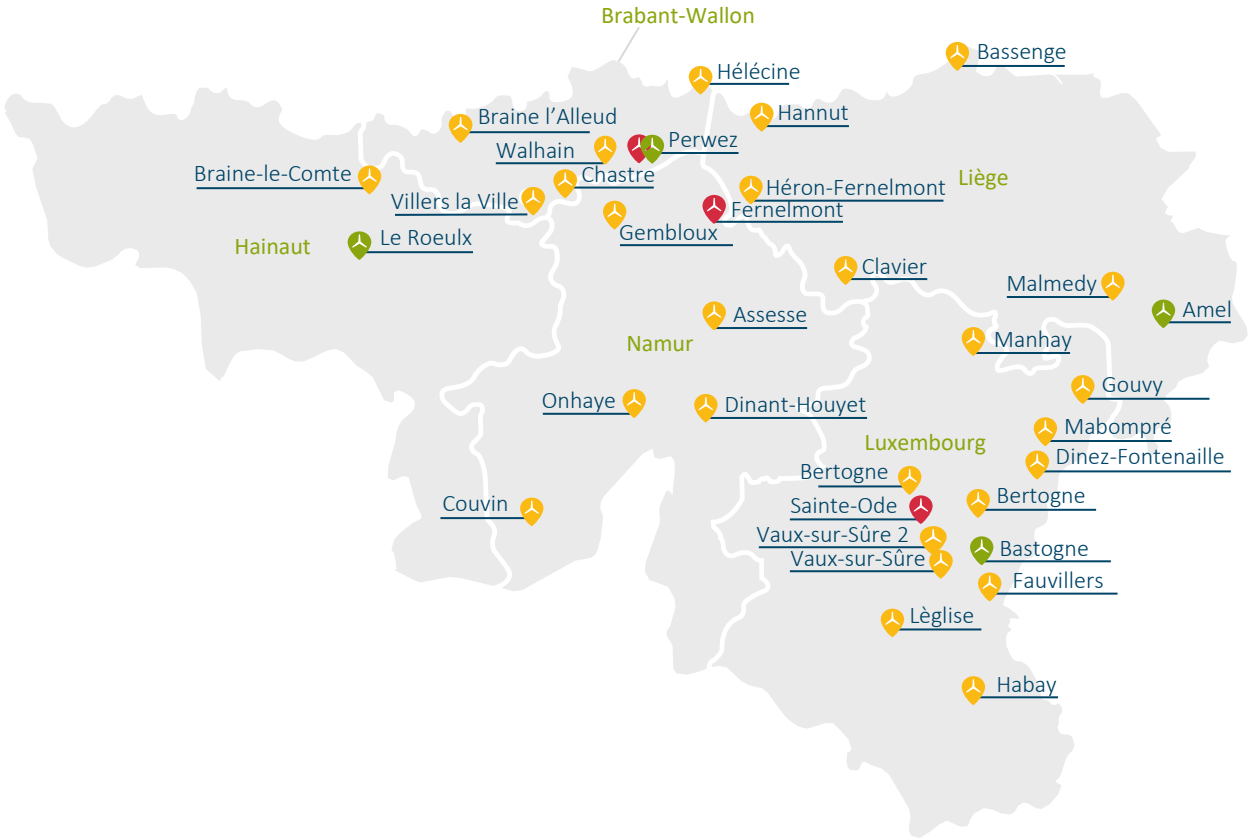

- en procédure
- en construction
- en exploitation

Belgique | Étranger | Offshore

Mer du Nord

Le groupe Aspiravi est également actif en mer dans 4 parcs éoliens

Aspiravi OFFSHORE II

12,5 %	12,5 %	12,5 %	8,75 %
Actionnaire de **Otary RS**	Actionnaire de **Otary Bis**	Actionnaire de **Rentel**	Actionnaire de **SeaMade**

OTARY = consortium de 8 sociétés belges, e.a.

- Aspiravi Offshore II
- SRIW Environnement
- SOCOFE

En exploitation
172 éoliennes
1 012 MW
1 015 000 ménages
1 323 800 tonnes d'émissions de CO_2 évitées

Belgique | Étranger | Offshore

En exploitation: 3 parcs éoliens à Curaçao

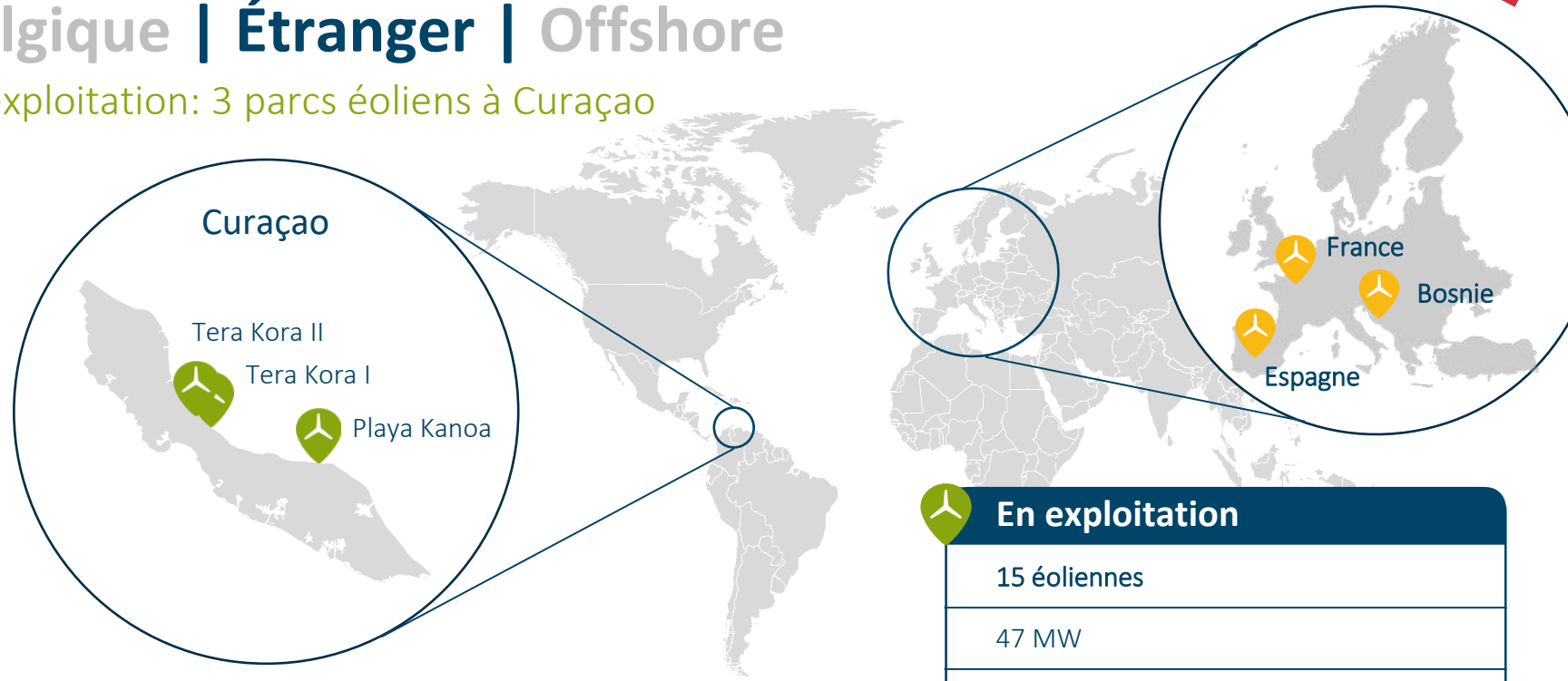

En exploitation
15 éoliennes
47 MW
53.000 ménages
84.600 tonnes d'émissions de CO_2 évitées

En procedure: Des projets en France (Derasp), Espagne (Erasp), Bosnië Herzégovine (Imres) et Ecosse

Avant-projet
Assesse
Zoning La Fagne

Contexte réglementaire

Cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Région wallonne

CODT

Conditions sectorielles

- Implantation à proximité des infrastructures structurantes est privilégiée
- Respect d’une distance de minimum 4x la hauteur totale de l’éolienne par rapport aux zones d’habitat
- Respect des normes de bruit et d’ombre portée
- Exploitation optimale du gisement éolien

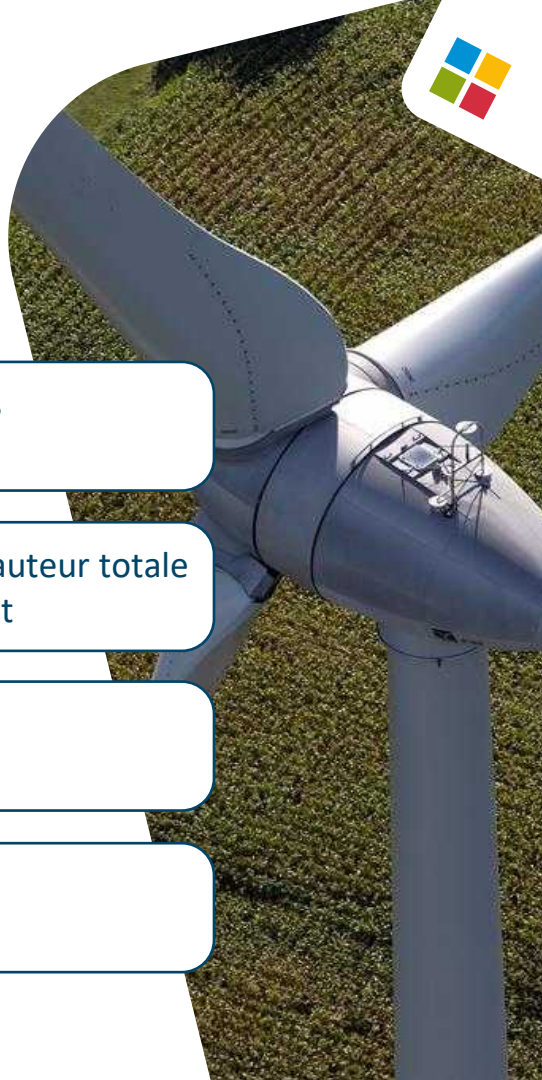

Contexte réglementaire : Infrastructures structurantes

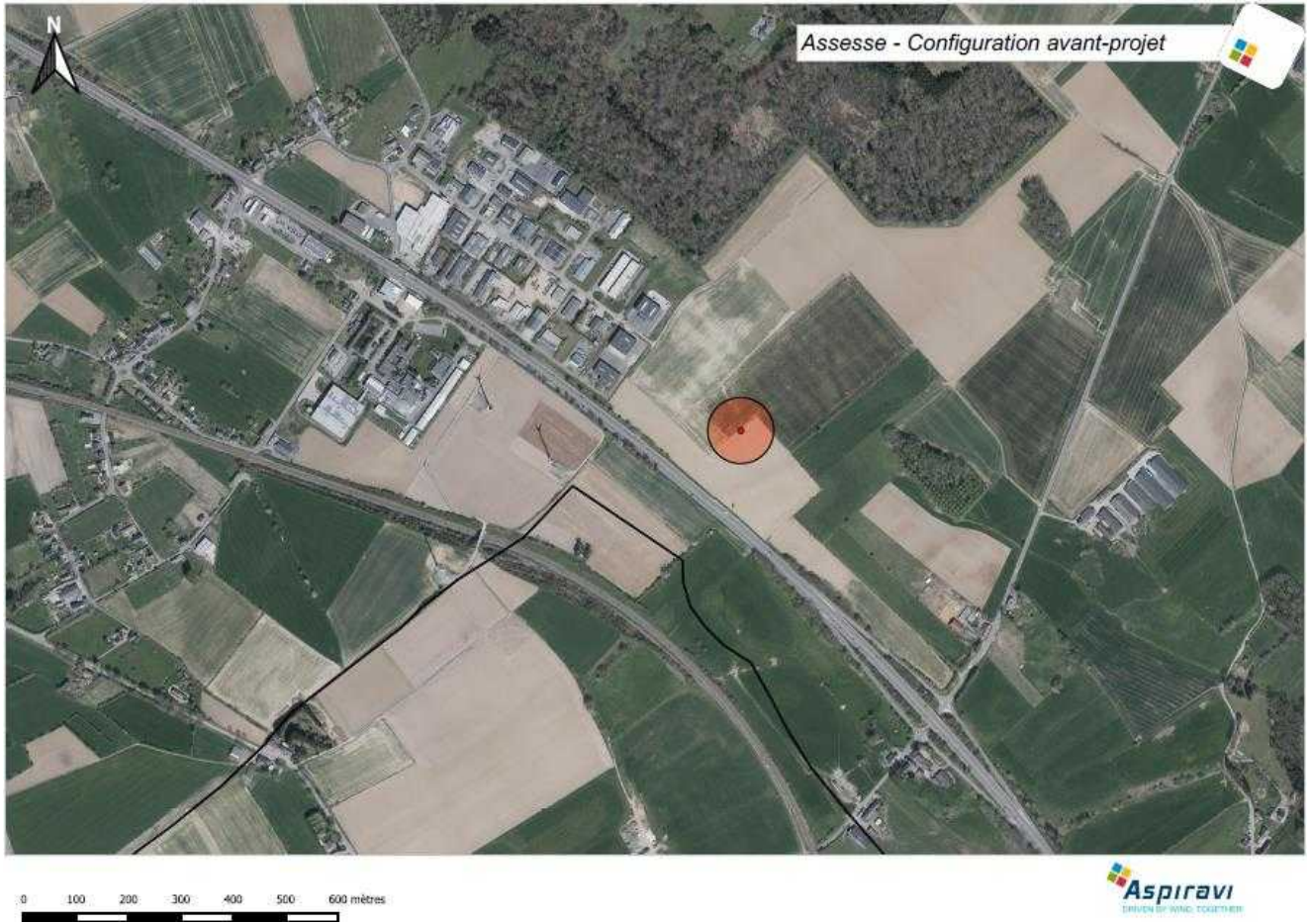

Implantation à proximité du zoning de La Fagne : 350m

Implantation le long de la N4

Contexte réglementaire : Distances aux zones d'habitat et habitations isolées

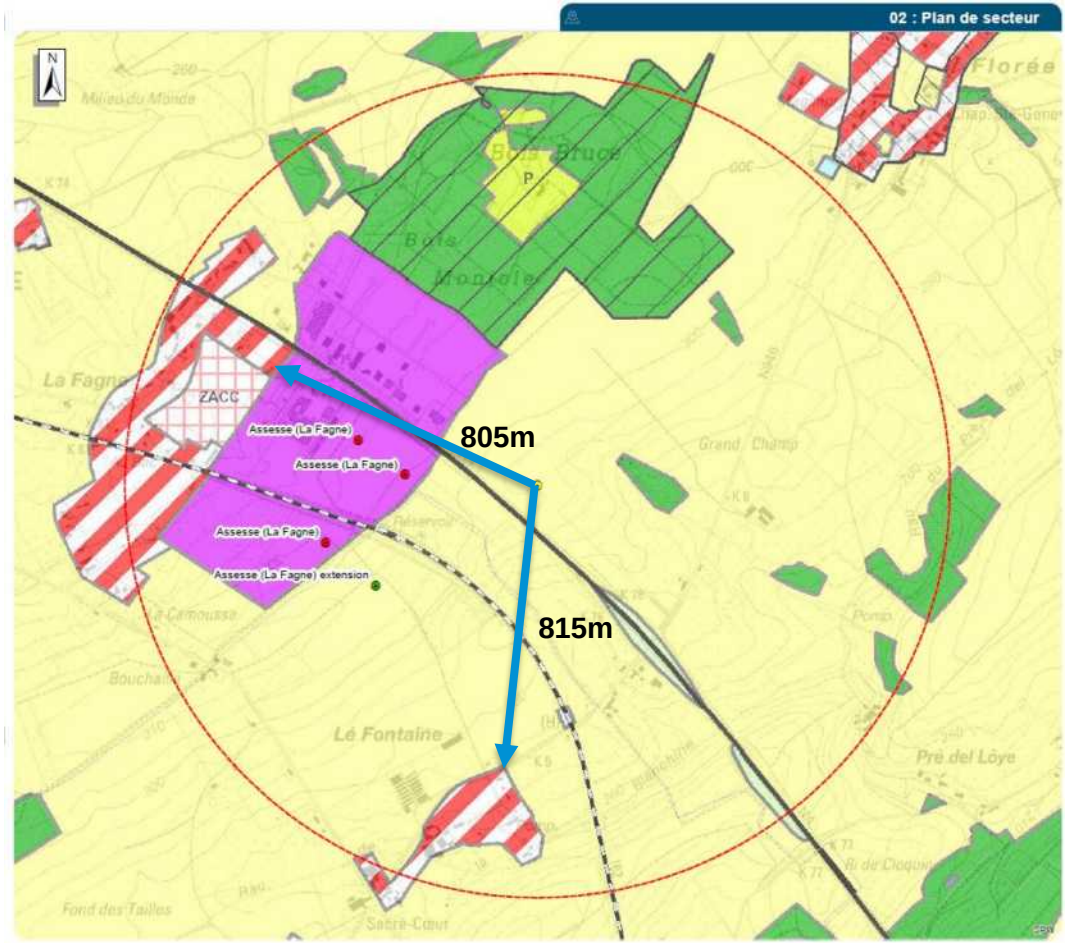

Bordure la plus proche de la zone d'habitat de La Fagne: 805m

Bordure la plus proche de la zone d'habitat de Lé Fontaine: 815m

Administration communale de Assesse : 2500m

Contexte réglementaire : Respects des normes de bruit et d'ombre portée et optimisation du site

Zone d'immission dans laquelle les mesures sont effectuées		Valeurs limites (dBA)		
		Jour 7 h - 19 h	Transition 6 h - 7 h 19 h - 22 h Dimanche et jours fériés : 6h-22h	Nuit 22 h - 6 h
I	Zones d'habitat et d'habitat à caractère rural	45	43	43
II	Zones agricoles, forestières, d'espaces verts, naturelles et de parcs	45	45	43
III	Toutes zones, y compris les zones visées en I et II, lorsque le point de mesure est situé à moins de 500 m de la zone d'extraction, de dépendances d'extraction, d'activité économique industrielle ou d'activité économique spécifique, ou à moins de 200 m de la zone d'activité économique mixte, dans laquelle est totalement situé le parc éolien	55	50	45
IV	Zones de loisirs, de services publics et d'équipements communautaires	55	50	45

Maximum 30min par jour

Maximum 30 heures par an

Production estimée :
8 200 MWh

Tonnes de CO2 évitées :
3 740 t

Equivalent en consommation de ménages :
2340 ménages

Caractéristiques de l’avant-projet

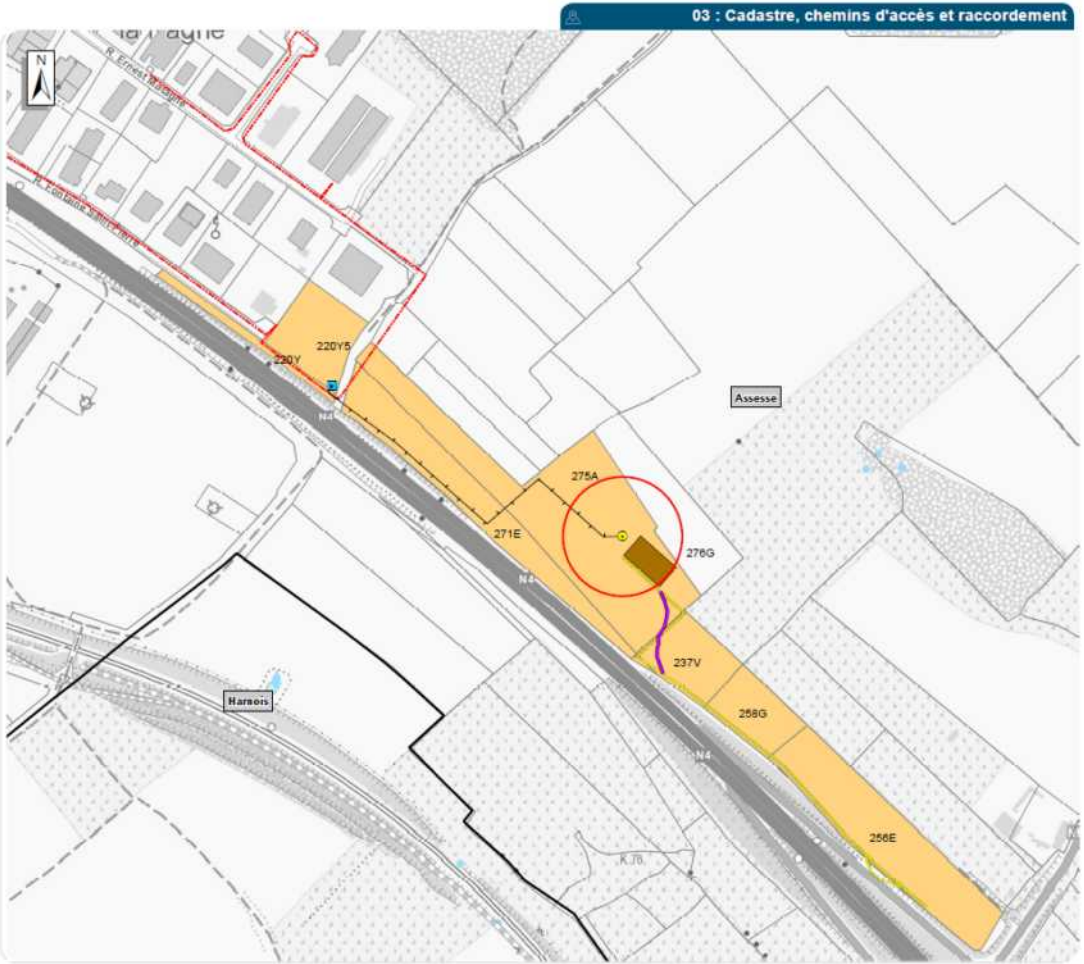

- 1 éolienne
- Hauteur totale maximale : 200m
- Projet en zone agricole, à proximité de la ZAE
- Raccordement à la ZAE
- Production estimée de 8 200 MWh

Particularité du projet et points d'attention

- Zone de projet déjà connue
- Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement (NEIE) déjà réalisée sur ce site
- Points d'attention particuliers sur :
  - La présence des éoliennes à proximité;
  - Les remarques émises lors de la RIP
- Réactualisation des différents points étudiés (milieu biologique, bruit, ombre portée)
- Introduction prévue : 2024

Participation des riverains

Sociétés coopératives

Aspiravi SAMEN cv | Limburg wind cv | WIND VOOR "A"

Aspiravi ENSEMBLE

Première SC fondée en **2010**

13.000 citoyens-coopérants

Capital de **35,1 millions €**

Trois coopératives
en **croissance continue**

Sociétés coopératives

Qu'investit un riverain ?

MIN.
1 part
125 €

MAX.
26 parts*
3 250 €

Qu'est-ce que cela rapporte ?

En **2010**
nombre max. de parts

En **2022**
déjà **€**1.477 de dividende

Après 12 ans

*Wind voor “A”: max. 24 parts – € 3.000

Nos initiatives d’information

Journées découvertes pour les habitants et les écoles

Projet éolien à Assesse

Étude d'incidences sur l'environnement

Réunion d’information du public (RIP) - 28/09/2023

CSDINGENIEURS
INGÉNIEUX PAR NATURE

Pourquoi une étude d'incidences sur l'environnement ?

- Puissance électrique totale ≥ 3 MW → étude d'incidences imposée par la législation >< du projet précédent < 3MW → notice d'étude d'incidences sans RIP

- Procédure de demande de permis unique régie par le « **Code de l'Environnement** » et le « **Code du Développement Territorial** » (CoDT)

- Étude d'incidences = annexe à la demande de permis unique

Qu’est-ce qu’une étude d’incidences sur l’environnement ?

- C’est un outil :
  - d’orientation pour le **demandeur**
  - d’aide à la décision pour les **autorités**
  - d’information pour le **public**

- Réalisé par un bureau **agréé** par la Région wallonne
  - Indépendance
  - Compétences
  - Expérience

Qui est CSD Ingénieurs Conseils ?

- **Groupe européen d'ingénierie**:
  - Équipe pluridisciplinaire
    > 850 collaborateurs dont 70 en Belgique
  - 50 années d'expérience en Europe
    > 30 années en Belgique
    > 400 évaluations environnementales
  - Ancrage local : Namur, Liège et Bruxelles

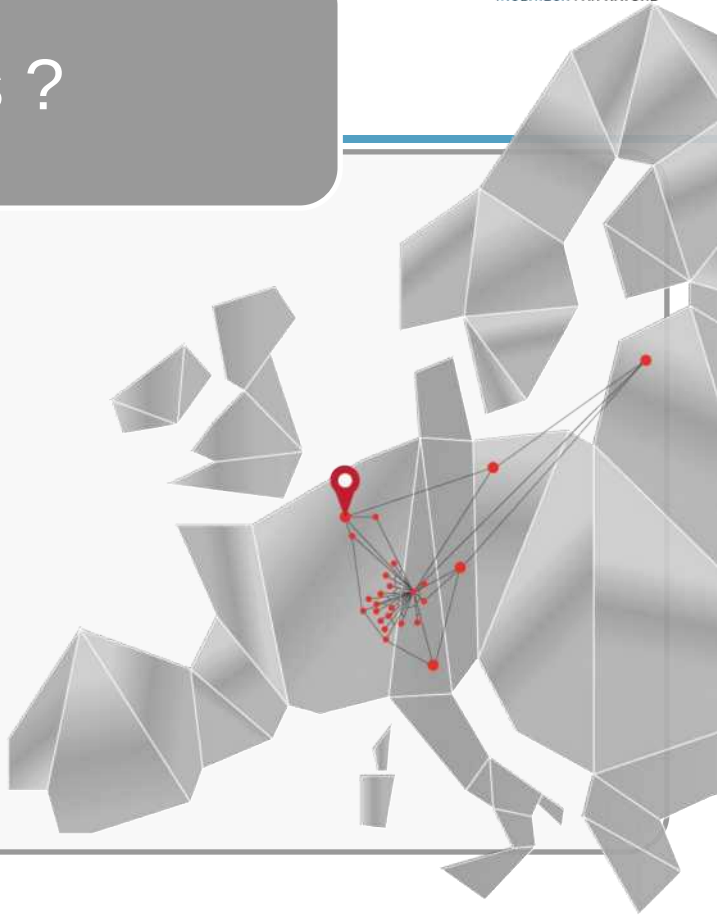

Qui est CSD Ingénieurs Conseils ?

DÉPOLLUTION

DÉVELOPPEMENT DURABLE & CERTIFICATION BREEAM®

NOTICES ET ETUDES D'INCIDENCES & MOBILITÉ

PHYSIQUE DU BÂTIMENT, PEB & TECHNIQUES SPECIALES

GÉOTHERMIE & ENERGIE RENOUVELABLE

Quels sont les objectifs de la Réunion d'Information Préalable (RIP) ?

Présentation
de l'avant-projet

DEMANDEUR

Informations, observations, suggestions :

- **Points particuliers** qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences
- **Alternatives** raisonnablement envisageables par le demandeur

➔ compléter le contenu 'standard' de l'étude

PUBLIC

Quel est le contenu d'une étude d'incidences sur l'environnement ?

- Présentation du projet
- Analyse de la **situation existante** de l'environnement
- Évaluation des **effets du projet et de son chantier** sur l'environnement

  *Sol et Sous-sol, Eaux, Air et Climat, **Milieu biologique**, **Paysage et Patrimoine**, **Acoustique**, **Ombrage**, Activités socio-économiques, Infrastructures, Sécurité, Urbanisme et Aménagement du territoire, Déchets, …*
- Étude des éventuelles **alternatives** (techniques, d'implantation, de localisation)
- Proposition de mesures pour éviter / réduire / compenser les incidences négatives sur l'environnement = **RECOMMANDATIONS**

Quel est le contenu d'une étude d'incidences sur l'environnement par rapport à une notice?

- Analyse des thématiques environnementales plus poussée
  - Relevés biologiques plus nombreux si nécessaire
  - Mesure de bruit en situation existante (habitations les plus proches)
  - Analyse des alternatives
  - Photomontages plus nombreux
  - Analyse paysagère plus détaillée au niveau des villages et habitations proches
  - Analyse des remarques formulées par les riverains aujourd'hui
- Opportunité pour le demandeur d'étudier de nouveaux modèles plus performants et plus puissants : implique des incidences qui doivent être revues (paysage, bruit, ombre, sécurité…)

Quel est le contenu d'une étude d'incidences sur l'environnement ?

MILIEU BIOLOGIQUE

- Relevés dans un rayon de 500 m et durant environ 1 an :
  - Habitats biologiques
  - Oiseaux (en nidification, en migration, hivernants)
  - Chauves-souris
- Caractérisation de la qualité et de l'attractivité biologique du site

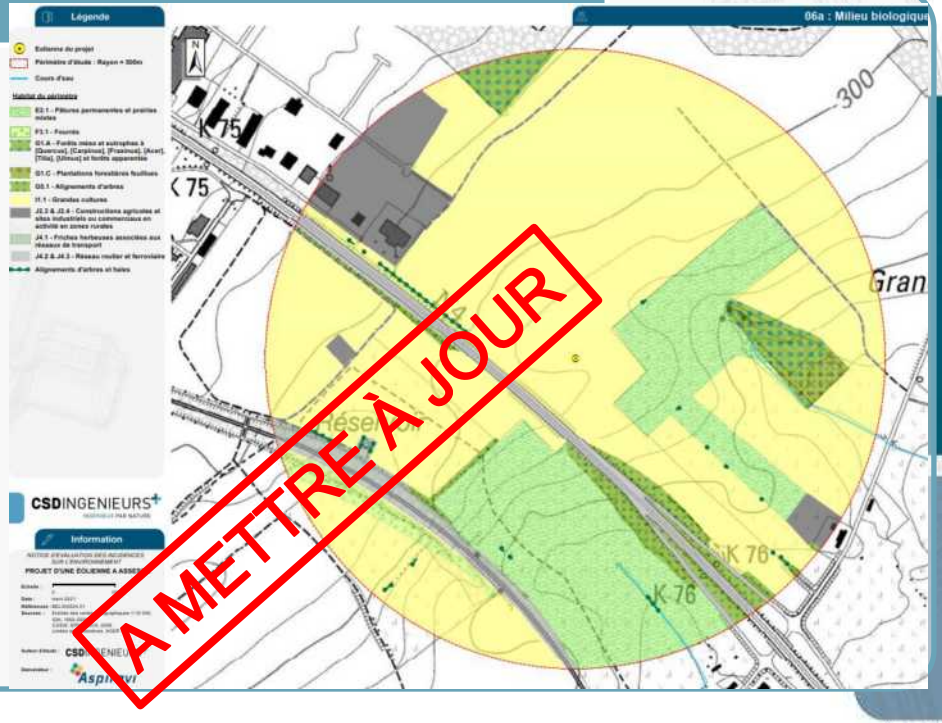

Quel est le contenu d'une étude d'incidences sur l'environnement ?

PAYSAGE ET PATRIMOINE

- Inventaire et caractérisation des zones d'habitat et habitations isolées
- Qualité paysagère et patrimoniale :
  - Périmètres d'intérêt paysager, points de vue remarquables, etc.
  - Sites et monuments classés, etc.

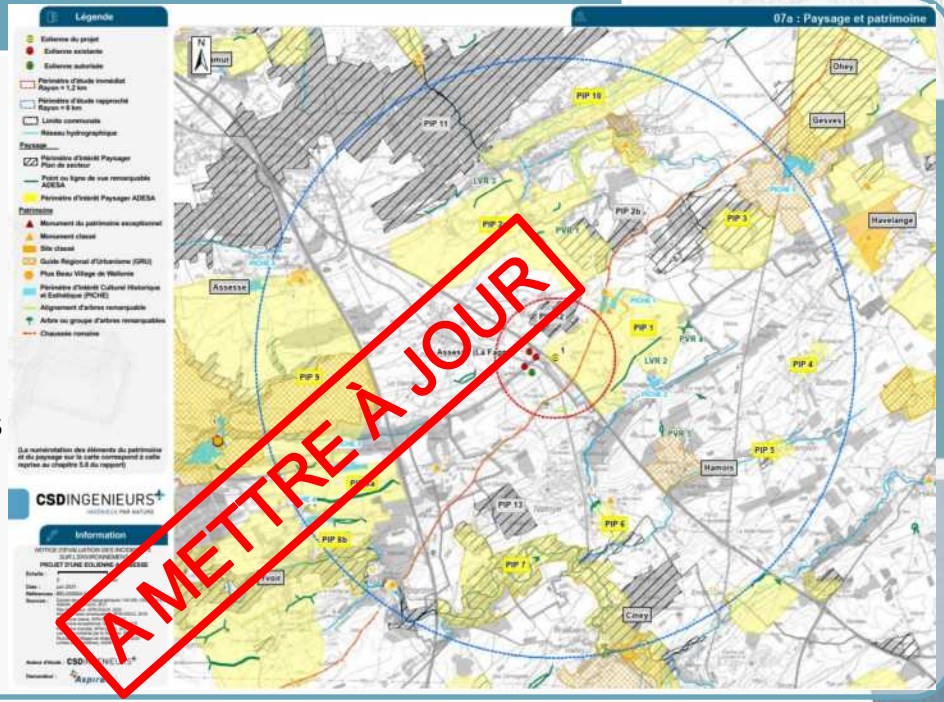

Quel est le contenu d'une étude d'incidences sur l'environnement ?

PAYSAGE ET PATRIMOINE

Visibilité du projet :

- Modélisation sur base du relief et des zones boisées
- Périmètre d'étude d'environ 15-20 km (selon la formule du Cadre de référence)
- Zones grises = projet non visible

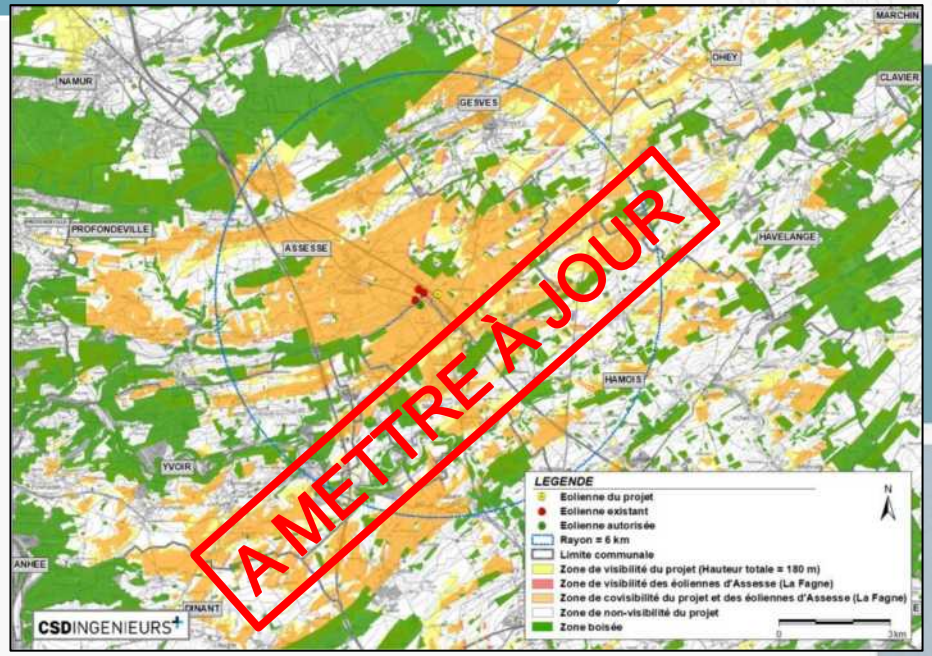

Quel est le contenu d'une étude d'incidences sur l'environnement ?

PAYSAGE ET PATRIMOINE

Impact paysager :

- Illustration par des photomontages depuis des zones habitées, points de vue, sites emblématiques, etc.

Quel est le contenu d'une étude d'incidences sur l'environnement ?

ENVIRONNEMENT SONORE

- Mesure de bruit avec un sonomètre pour caractériser l'ambiance sonore **existante** au niveau des zones habitées proches

Quel est le contenu d'une étude d'incidences sur l'environnement ?

ENVIRONNEMENT SONORE

Impact acoustique :

- Modélisation des niveaux sonores générés par le projet
- Comparaison aux valeurs limites réglementaires

Recommandations :

- Bridage acoustique si besoin
- Suivi acoustique post-implantation

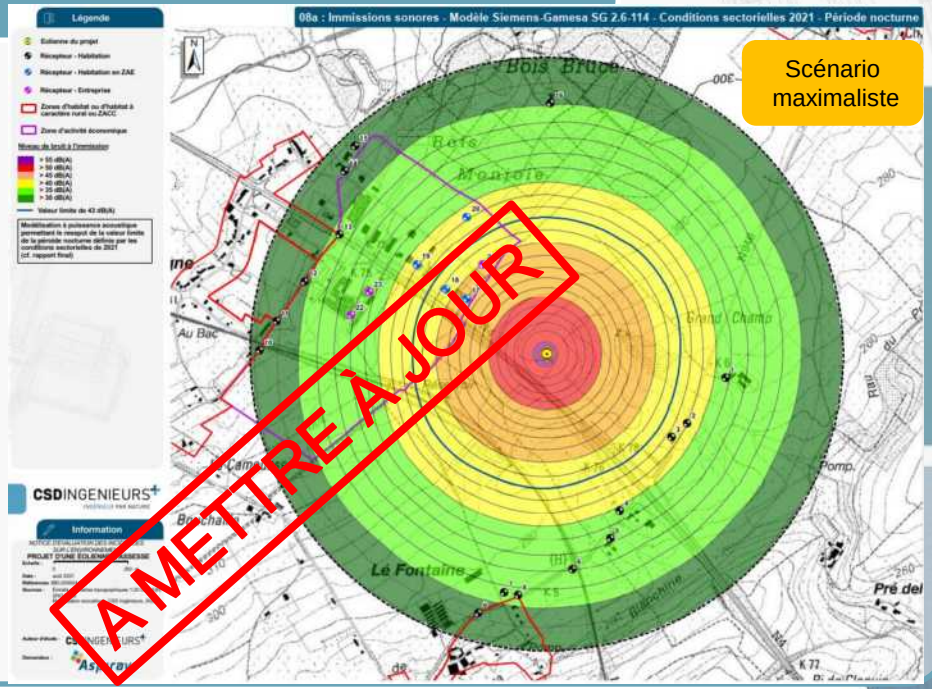

Quel est le contenu d'une étude d'incidences sur l'environnement ?

OMBRE MOUVANTE

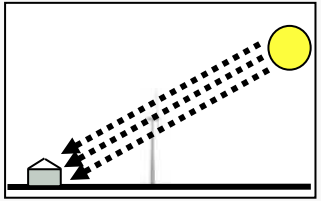

- **Modélisation** de la durée d'ombre mouvante générée par le projet
- Comparaison aux valeurs limites réglementaires (30 min/jour et 30 h/an)

Recommandation :

- Module d'arrêt si besoin

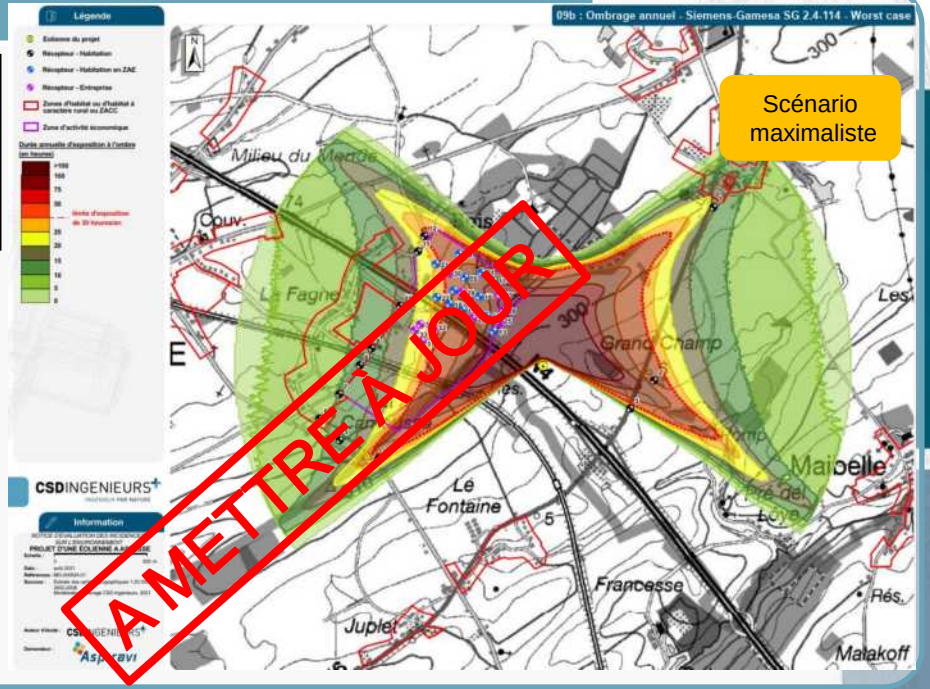

Scénario maximaliste

Quand intervient l'étude d'incidences sur l'environnement ?

Réunion d'information préalable du public (RIP)	•Observations •Suggestions PUBLIC
Etude d'incidences	•Intégration des observations et suggestions du public •Adaptation éventuelle de l'avant-projet •Réponses au public •Recommandations
Dépôt de la demande de permis unique	•Intégration des recommandations de l'étude d'incidences •Projet final, déposé
Enquête publique	•Remarques PUBLIC
Instruction administrative du dossier	•Avis instances (services communaux et régionaux, etc.) **CESEW (Pôle Environnement, Pôle Aménagement du Territoire)**
Décision de l'autorité compétente	☒ ☑

Evaluation de la qualité de l'étude

Merci pour votre attention

CSDINGENIEURS

INGÉNIEUX PAR NATURE